

**Sommaire du 7^e rapport biannuel de la COSAC
sur les procédures et les pratiques relatives au contrôle parlementaire
(à présenter à la XXXVII^e COSAC qui se réunira à Berlin en mai 2007)**

Chapitre 1^{er} : Evaluation des contrôles de subsidiarité et de proportionnalité

Dans ses conclusions, la XXXVI^e COSAC réunie à Helsinki suggère à la COSAC de réaliser, une fois son deuxième contrôle de subsidiarité et de proportionnalité terminé, une évaluation des meilleures pratiques de contrôles ainsi qu'une évaluation des moyens propres à améliorer la coopération des parlements nationaux en la matière.

A ce jour, les deux contrôles de subsidiarité et de proportionnalité menés par la COSAC portent sur deux propositions de la Commission, dont l'une est relative à la compétence et à la loi applicable en matière matrimoniale¹ et l'autre à la libéralisation des services postaux².

Les résultats de ces deux contrôles sont exposés dans un rapport du secrétariat de la COSAC.

Comme le précisent les conclusions de la XXXVI^e COSAC réunie à Helsinki, les parlements trouvent utile que le contrôle des principes de subsidiarité et de proportionnalité se déroule dans le cadre de la COSAC. Dans ces mêmes conclusions, la COSAC salue les décisions du Conseil européen de juin 2006 ainsi que celles de la Conférence des présidents de juillet 2006, qui visent à encourager les parlements nationaux à renforcer – sous les auspices de la COSAC – la coopération pour le contrôle des questions de subsidiarité.

L'objectif de ce chapitre est de réaliser une évaluation des deux contrôles de subsidiarité et de proportionnalité lancés à l'initiative de la COSAC. Cette évaluation pourrait servir à améliorer la procédure qui s'appliquera aux contrôles à venir.

Chapitre 2 : Evaluation de la coopération avec la Commission européenne

Dans ses conclusions, la XXXVI^e COSAC réunie à Helsinki suggère que la COSAC ébauche une première évaluation du dialogue entre la Commission et les parlements nationaux. Cette évaluation devrait reposer sur les expériences qui découlent de l'initiative de la Commission relative à la transmission directe des documents COM aux parlements nationaux. Cette initiative est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2006.

Dans cette initiative, qui a été officiellement annoncée dans une communication de la Commission datée du 10 mai 2006 et intitulée « Un projet pour les citoyens »³, la

¹ COM(2006) 399 final

² COM (2006) 594 final

³ COM(2006) 211 final

Commission s'engage à transmettre directement toutes ses nouvelles propositions et tous ses nouveaux documents de consultation aux parlements nationaux, tout en les invitant à lui faire part de leurs observations afin d'améliorer le processus d'élaboration des politiques. La Commission s'est également engagée à prendre en considération les points de vue transmis par les parlements nationaux.

Le 6^e rapport biennuel a déjà présenté un résumé des mesures prises par les parlements nationaux pour la réception des documents envoyés par la Commission et pour les réponses à ces documents.

Le 7^e rapport biennuel proposera un suivi des procédures appliquées par les parlements nationaux. Il se penchera également sur les expériences que ces parlements auront faites, et plus particulièrement sur les réactions de la Commission face à leurs observations.

Chapitre 3 : L'avenir de l'Europe

Ce chapitre résumera l'état des débats relatifs au processus constitutionnel ainsi que les dernières évolutions en la matière, afin de préparer les discussions qui porteront sur ce thème lors de la XXXVII^e COSAC qui se réunira à Berlin. A condition d'avoir déjà été formulées, les réactions des parlements sur la déclaration de Berlin à l'occasion du 50^e anniversaire du traité de Rome seront également prises en compte.

Chapitre 4 : Informations générales

Le chapitre 4 fournira des informations générales pour préparer un thème additionnel de l'ordre du jour de la XXXVII^e COSAC. Le contenu exact de ce thème doit encore être fixé par la présidence.